



Avis public est, par la présente, donné que le Centre de services scolaire de la Capitale a modifié, lors d'une séance de décisions du directeur général le 14 septembre 2020, le règlement suivant :

Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Capitale.

Ce règlement modifié entre en vigueur le 15 septembre 2020.

Le texte intégral du règlement peut être consulté au Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Capitale, au 1900, rue Côté, Québec, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet du centre de services scolaire, au www.cscapitale.qc.ca .

Donné à Québec, ce 15^e jour du mois de septembre 2020.

M^e Érick Parent
Secrétaire général